

Les langues et le citoyen

Les deux premiers principes de la loi sur les langues officielles sont les suivants:

- *Tout particulier a le droit, dans sa vie privée, de parler la langue de son choix.*
- *Le français et l'anglais jouissent d'un statut égal et sont les langues officielles du pays.*

Le premier de ces principes affirme le droit fondamental de tout Canadien d'organiser sa vie privée comme il l'entend. Tout Canadien peut donc s'exprimer dans sa propre langue ou dans toute autre langue, dans sa vie privée et ses affaires personnelles. La politique des langues officielles ne s'applique pas aux relations personnelles ou interpersonnelles.

Le troisième principe adopté par le gouvernement concerne le citoyen Canadien, il s'énonce ainsi:

- *Il est souhaitable que le plus grand nombre possible de Canadiens connaissent les deux langues officielles; ils en retireront un enrichissement personnel qui profitera aussi à la société tout entière. Ces Canadiens de l'une et l'autre langue officielle pourront ainsi plus aisément communiquer entre eux, mieux apprécier leurs modes de vie respectifs et faire office de lien naturel entre les deux communautés linguistiques.*

Ce principe a pour but de montrer combien il est important de créer les conditions qui permettront au plus grand nombre de gens possible d'acquérir, s'ils le désirent, une connaissance de l'autre langue officielle. Ce principe tire sa justification des faits eux-mêmes. Dans tout pays où les circonstances poussent à définir une politique de langues officielles, il serait irresponsable de ne pas inciter les personnes d'un groupe linguistique à apprendre la langue de l'autre groupe. La langue n'est pas le seul moyen, mais, sans doute, le meilleur pour comprendre l'autre, pour entrer dans sa perception de l'existence et partager son univers mental et, finalement, pour le respecter.

La connaissance des deux langues officielles du Canada offre plus d'un avantage personnel. Ces deux langues sont parmi les plus riches et les plus employées de l'Occident. Les connaître, c'est se donner la possibilité de suivre la démarche de l'homme d'aujourd'hui et d'hier jusqu'aux premiers efforts de compréhension et

d'expression de soi. En un mot, cette clé ouvre à l'humanité et à l'universel.

Au Canada, le bilinguisme individuel est bien plus fréquent chez les francophones que chez les anglophones. Ce fait saute aux yeux dans la fonction publique fédérale, mais on le retrouve aussi dans l'ensemble du pays. Il faut encourager fortement les Canadiens d'expression anglaise à apprendre la langue française, sinon les Canadiens francophones continueront d'être les seuls, ou presque, à former le noyau de bilingues si essentiel au pays.

La conséquence de cette disproportion est double. En premier lieu, les Canadiens d'expression française ont l'impression que leurs compatriotes anglophones ne désirent qu'à demi un pays dont la cohésion repose sur l'engagement égal des francophones et des anglophones. En deuxième lieu, la langue française tend à être moins utilisée au Canada, jusqu'à être progressivement reléguée au rang de langue accessoire. C'est peut-être ce qui constitue la pire menace pour le français en Amérique du Nord. Une langue qu'on n'utilise pas dans les activités quotidiennes d'un pays ne pourra se maintenir longtemps dans la vie privée. Si le français n'est pas employé couramment, si, en particulier, il n'est pas une langue des affaires et du pouvoir utilisée par les Canadiens anglophones et francophones, sa survie est gravement compromise en Amérique du Nord.

Bien des Canadiens d'expression française ont tenu ce raisonnement et en sont venus à la conclusion qu'au Canada le bilinguisme est un cheval de Troie, car eux seuls en supportent tout le poids; de ce fait, ils ont le sentiment de renforcer l'usage de l'anglais au Canada et de devenir les artisans de la disparition du français.

Au nombre de toutes les grandes questions qui, en ce moment, se posent au pays, la nécessité de répartir la responsabilité du bilinguisme personnel est des plus pressantes. Aussi le gouvernement estime-t-il important de redoubler ses encouragements aux Canadiens, anglophones notamment, pour que d'eux-mêmes ils acquièrent une connaissance d'usage de l'autre langue officielle. Si, au nombre des bilingues, il y avait autant d'anglophones que de francophones, ce serait là, pense le gouvernement, une proportion réaliste et acceptable.